



MCH2 - La nouvelle présentation des comptes:

Quels changements pour les cantons et les communes ?

Professeur Nils Soguel - Evelyn Munier, chargée de mission

25 et 26 août - 8 et 9 septembre 2016

SSC

SÉMINAIRE
POUR SPÉCIALISTES
ET CADRES

Unil

UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Institut de hautes études
en administration publique

MCH2 – LA NOUVELLE PRÉSENTATION DES COMPTES : QUELS CHANGEMENTS POUR LES CANTONS ET COMMUNES ?

CONTEXTE ET THÉMATIQUE

Toutes les collectivités suisses s'apprêtent à vivre la deuxième phase d'harmonisation de leur pratique en matière de présentation des comptes et des budgets publics. Une première phase s'est déroulée dès les années 1980, mais elle n'a touché que les cantons et les communes. Aujourd'hui, tous les niveaux institutionnels sont concernés par ce nouvel élan d'harmonisation, y compris la Confédération. Cette dernière a déjà fait le pas, tout comme dans la plupart des cantons et une partie des communes.

Dans les autres cantons et dans la plupart des communes, la mutation se prépare. La Conférence des directeurs cantonaux des finances a publié un manuel présentant un nouveau modèle comptable harmonisé à cet effet (MCH2). Ce manuel comprend vingt et une recommandations techniques que les collectivités sont invitées à transposer dans leur législation pour présenter des états financiers de meilleure qualité.

Les principales nouveautés sont les suivantes : une structure des états financiers plus proche de celle utilisée dans le secteur privé avec un compte de résultats, un bilan, un tableau de flux de fonds et des annexes ; des règles de comptabilisation et d'évaluation élargies et plus précises ; un plan comptable harmonisé plus détaillé et cohérent pour toutes les collectivités suisses ; la consolidation des comptes des entités subordonnées. Ces nouveautés rapprocheront les pratiques helvétiques des *International Public Sector Accounting Standards – IPSAS*. Elles permettront ainsi de générer des comptes et des budgets offrant une image plus fidèle (*true and fair view*) de la situation financière de nos collectivités.

Le MCH2 présente des aspects contraignants. Mais il reste flexible sur certains points : méthode d'amortissement, capacité de procéder à des amortissements extraordinaires, seuil de matérialité pour la comptabilisation des investissements, périmètre de consolidation, etc. La marge de manœuvre, qu'il laisse aux collectivités, devrait leur permettre de trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

OBJECTIFS ET UTILITÉ

- Apprendre et s'appropriier les nouveaux standards de présentation des états financiers publics.
- Pratiquer concrètement les principaux nouveaux standards, notamment pour votre collectivité.
- Discuter les effets des changements sur la gestion publique et les politiques publiques.

PUBLIC CIBLE

Ce séminaire s'adresse à toutes les personnes qui, soit au niveau politique, soit au niveau administratif,

- seront amenées à participer à la mise en œuvre du MCH2 dans les cantons et les communes,
- œuvrent à l'élaboration des états financiers publics,
- sont utilisatrices des états financiers de nos collectivités (médiats, élus, responsables administratifs, etc.).

SOMMAIRE

Jour 1 Evolution du modèle comptable, compte de résultats et effet sur les politiques publiques

25.08.2016

- Evolution de la présentation des comptes par rapport à la situation actuelle.
- Présentation et discussion des recommandations N° 01 à 04.
- Elaboration et commentaire d'un compte de résultats modèle.
- Développement d'un compte de résultats pour sa propre collectivité (rendu lors de la troisième journée).
- Discussion des effets de l'introduction du MCH2 sur les politiques publiques.

Jour 2 Opérations associées au compte de résultats et Historique du MCH2

26.08.2016

- Présentation et discussion des recommandations No 05 à 09.
- Se familiariser avec le nouveau compte de résultats et les opérations qui y sont associées.
- Historique du projet ayant conduit au MCH2.

Jour 3 Bilan, Investissements, Tableau des flux de trésorerie et passage au MCH2

08.09.2016

- Présentation et discussion des recommandations No 10 à 14.
- Discussion de la limite d'inscription au compte des investissements.
- Discussion du tableau des flux de trésorerie modèle.
- Problèmes concrets posés par la mise en application du MCH2 dans un canton.
- Discussion des comptes de résultats construits par les participant·e·s.

Jour 4 Annexe aux comptes, indicateurs financiers, politique budgétaire et passage au MCH2

09.09.2016

- Présentation et discussion des recommandations No 15 à 21.
- Discussion des amortissements supplémentaires.
- Règle financière et indicateurs financiers.
- Loi modèle sur les finances.
- Problèmes concrets posés par la mise en application du MCH2 dans une commune.



PROFESSEUR NILS SOGUEL

INTERVENANT·E·S (SOUS RÉSERVE)

Martine Brunschwig Graf	Economiste, Ancienne Conseillère nationale et Présidente du Conseil d'Etat, Genève.
Jocelyne Moret	Cheffe de la comptabilité générale, Etat de Fribourg.
Evelyn Munier	Chargée de mission, unité de finances publiques, IDHEAP.
Pierre Spielmann	Caissier communal, Morat.
Nils Soguel	Professeur, unité de finances publiques, IDHEAP.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Présentations, discussions, exercices pratiques assistés par ordinateur sont combinés pour favoriser une participation active et l'appropriation des contenus. Divers-es intervenant-e-s extérieur-e-s à l'IDHEAP présentent leurs expériences et leurs réflexions.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Une participation régulière et active au séminaire donne droit à une attestation de formation continue, correspondant à l'acquisition de 25 crédits CPE (*continuing professional education*), respectivement de 32 heures de formation continue reconnue par la Chambre fiduciaire suisse.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANT·E·S

Les participant-e-s de nos précédents séminaires ont particulièrement apprécié...

- les échanges d'idées, les informations issues de la pratique des participant-e-s et des intervenant-e-s ;
- l'apport d'applications concrètes sur le terrain et les possibilités de mettre en pratique rapidement les points abordés dans le séminaire ;
- l'ambiance très sympathique dans un esprit de partage ; l'engagement du personnel de l'Institut et du professeur ;



- le choix des thèmes traités et la documentation ;
- la qualité des intervenant·e·s ; le bon équilibre entre participant·e·s du secteur public et du secteur privé ; l'apprentissage d'éléments tels qu'ils sont mis en pratique dans les administrations publiques (ou tels qu'ils devraient être mis en pratique).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dates, horaire et lieu

Jeudi 25 et vendredi 26 août 2016, jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2016. Les séminaires ont lieu de 9 h 15 à 16 h 30 environ, salle 003 de l'IDHEAP.

Accès

L'IDHEAP est situé au nord du campus universitaire lausannois (cf. carte ci-jointe).

- **Sortie autoroute** : Lausanne Université EPFL. Parking payant.
- **Métro ouest (M1)** : arrêt UNIL Mouline (2 minutes à pied).
- **Bus 31** : arrêt Mouline (devant l'IDHEAP).

Finance et délai d'inscription pour les participant·e·s extérieur·e·s

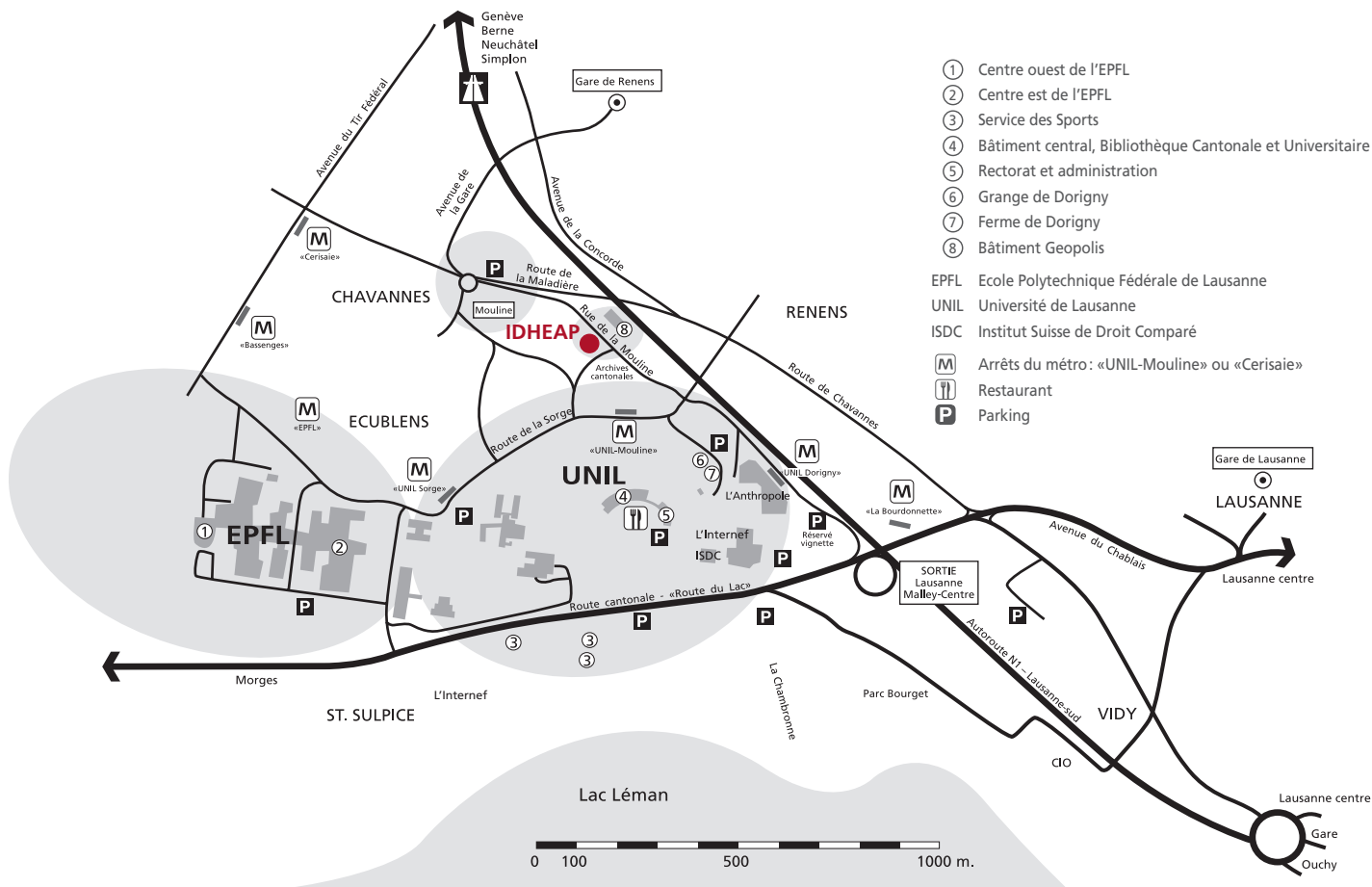
- **CHF 1'970.–** pour l'ensemble du séminaire (documentation électronique ou papier, pauses et repas compris) ;
- Le formulaire d'inscription doit être retourné à l'IDHEAP jusqu'au 10 août 2016 ;
- Le nombre de participant·e·s est limité pour favoriser la dynamique de groupe et le travail d'appropriation ;
- Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée ;
- En cas de dédit avant le début du séminaire, un montant de CHF 500.– sera perçu.

Renseignements complémentaires

www.idheap.ch/mch2

Prof. Nils Soguel (T. 021 692 68 00; nils.soguel@unil.ch)

Evelyn Munier (T. 021 692 68 50, evelyn.munier@unil.ch)



L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, l'Université de Lausanne dispose d'un institut universitaire pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et parapubliques.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration) et le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) avec plusieurs universités suisses et organise des cours de courte durée. Il assure également une formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

IDHEAP

Institut de hautes études en administration publique
 Université de Lausanne

Adresse postale: Bâtiment IDHEAP, CH-1015 Lausanne

Adresse physique: Rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens

Téléphone: +41(0)21 692 68 00, Fax: +41(0)21 692 68 09

E-mail: idheap@unil.ch, www.unil.ch/idheap

Unil

UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Institut de hautes études
 en administration publique

formation
 continue *Unil*
 EPFL

La Formation Continue UNIL-EPFL, un partenariat entre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'EPFL pour une formation continue de pointe.
www.formation-continue-unil-epfl.ch

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU SÉMINAIRE «MCH2 - LA NOUVELLE PRÉSENTATION DES COMPTES :
QUELS CHANGEMENTS POUR LES CANTONS ET LES COMMUNES ?»

Inscription par coupon-réponse ou par internet www.idheap.ch/mch2 avant le 10 août 2016.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité (lieu d'origine) :

Adresse privée :

Employeur :

Fonction actuelle :

Adresse professionnelle :

Tél. privé :

prof :

Courriel :

Facturation à l'adresse privée professionnelle

Derniers diplômes ou certificats obtenus (titre, institution, année d'obtention)

Quels sont les motifs de votre inscription et qu'attendez-vous du cours ?

Date :

Signature :

Joindre une photographie format passeport s.v.p.